

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2024-74

Du 12 décembre 2024

Relative à
« La campagne d'emploi 2025 ».

Membres du Conseil d'administration : 28

Présents : 17

Absents : 7

Procuration : 4

Président : Laurent LINGUET		PERSONNALITES EXTERIEURES	
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) :	Présent	Organismes de recherche :	
Abdennebi OMRANE	Présent	Marie-José GAUTHIER, CNES	Présente
Pierre COUPPIE	Proc. Martine SEBELOUE	Françoise DELCELIER-DOUCHIN, CNES (supp)	Proc. Mathieu CHOUTEAU
Collège B (Directeur de recherche) :		Antoine GARDEL, CNRS	
Fabian BLANCHARD	Proc. Mathieu CHOUTEAU	Alain SCHUSL, CNRS (supp)	Présent
Collège C (Maître de conférence ou assimilés) :		Christophe PEYREFFITE, Ins. Pasteur	
William DIMBOUR	Présent	Jean-Bernard DUCHEMIN (supp.)	
Jeannine HO A SIM	Présente	Collectivités territoriales	
Martine SEBELOUE, VP CA	Présente	Philippe BOUBA, CTG	Absent
Collège D (Chercheurs)		Muriel BRIQUET, CTG	
Matthieu CHOUTEAU	Présent	Jean Marc AMBROISE, Cayenne	Présent
Collège E (Autres enseignants) :		Louis-Mike CALUMEY, Cayenne (supp)	Absent
Stéphane THOMAS	Présent	Joseph MAPIO, Kourou	Présent
Jean Pierre WILLIAM	Présent	Jean-Robert CHOCHO, Kourou (supp)	Absente
Collège F (Personnels BIATSS) :		Josette LO-A-TJON, SLM	
Marine GINOUVES	Présente	Honorine ATCHALISO, SLM (supp)	
Yannick N'ZALI	Proc. Marine GINOUVES	Personnalités du monde socio-économique	
Collège G (Etudiants)		Caroline CARTIER MOULIN	Absente
James JEAN (Titulaire)	Absent	Chantal MAURICE	Présente
Saida DORANGE (supp)	Présent	Frédéric RAIBAUT	Présente
Andy ERDUALTitulaire)		Valérie REGIS CONSTANT	Absente
Marie-Josée ZAMY (supp)		Mariana ROYER	Présent
Voix consultative (art. L953-2 du CE)		Keita STEPHENSON	
Christophe CHASSEGUET (DGS)	Présent	Assistent également :	
L'agence comptable		Le recteur M. Philippe DULBECCO	
		ou son représentant	
		Jean MOOMOU	Présent
		Olivier GAMA	
Personnalités invitées : Chrystel CLERY-TAMARIN (Direction des Affaires Juridiques et des Instances) - Lydie GUIOVANNA (Gestionnaires des instances)			

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9, L712-1 à L712-3, L712-7

Vu le décret 2014-851 portant création et organisation provisoire de l'Université de Guyane

Vu les statuts de l'Université de Guyane et notamment le chapitre 2

Vu l'arrêté 2022-218 modifiant l'arrêté n°2022-217 portant proclamation des résultats de l'élection aux conseils centraux de l'Université de Guyane

CONTEXTE :

La campagne d'emplois 2025 s'appuie sur les éléments stratégiques et de contexte suivants :

- La cohérence des profils enseignants et enseignants-chercheurs avec l'offre de formation et les projets de recherche,
- Les taux d'encadrement des différentes filières de formation, afin de soutenir en priorité les filières en tension,
- L'accompagnement de la réussite des étudiants, la mise en place et le suivi de l'année de tremplin,
- Les priorités dans l'encadrement et le renforcement administratif de certains services.

Sur proposition du Président de l'Université de Guyane

Le Conseil d'administration

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve la campagne d'emploi 2025 telle que détaillée dans l'annexe de la présente délibération.

Le nombre de publications s'élève à 8 :

- 2 publications d'emplois d'enseignants-chercheurs, sur supports vacants ou susceptibles de l'être.
- 2 publications d'emplois d'enseignants du 2nd degré, sur supports vacants ou susceptibles de l'être.
- 4 publications d'emplois ITRF, sur supports vacants ou susceptibles de l'être.

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

➤ Nombre de votants :	19
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	19

Décision : La présente délibération est **APPROUVEE**.

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 12 décembre 2024.

**Le Président du Conseil d'Administration
Le Président de l'Université de Guyane,**



Laurent LINGUET

Publié le	Date : 16 DEC. 2024
Transmis au contrôle de légalité le	Date : 16 DEC. 2024

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux**, devant l'auteur de la décision,
- soit un **recours contentieux**, devant le tribunal administratif de Cayenne.

Les recours doivent intervenir **dans un délai de deux mois** à compter de la notification de l'acte.

Vous devez motiver votre recours (expliquer les raisons de droit et les faits qui vous conduisent à contester la décision). **Une copie de la décision contestée est à joindre** à votre lettre, ainsi que tous les documents que vous jugez utiles pour faire réviser la décision.

Si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux, former un recours contentieux, ce recours gracieux devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

RAPPORT RELATIF À LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT 2025

- Demande d'ouverture aux concours enseignants et ITRF -

Afin de recenser les demandes d'ouverture de concours de personnels ITRF, d'enseignants et enseignants-chercheurs, la DRHM a procédé à un recensement des besoins pour la rentrée universitaire 2025.

Le nombre de demandes de publication s'élèvent à **8** :

- 2 publications d'emplois d'enseignants-chercheurs, sur supports vacants ou susceptibles de l'être.
- 2 publications d'emplois d'enseignants du 2nd degré, sur supports vacants ou susceptibles de l'être.
- 4 publications d'emplois ITRF, sur supports vacants ou susceptibles de l'être.

Les discussions se sont appuyées sur les éléments stratégiques et de contexte suivants :

- La cohérence des profils enseignants et enseignants-chercheurs avec l'offre de formation et les projets de recherche,
- Les taux d'encadrement des différentes filières de formation, afin de soutenir en priorité les filières en tension,
- L'accompagnement de la réussite des étudiants, la mise en place et le suivi de l'année de tremplin,
- Les priorités dans l'encadrement et le renforcement administratif de certains services.

1 – Publication de supports de maître de conférences, vacants ou susceptibles de l'être - Commission RH du 05 novembre 2024

	Support	N°MESR	N°Etab	Affectation	Occupation 2023-2024	Demande composante Commission RH du 14 novembre 2024	Dernière publication
1	MCF	0030	000017	ST	Contractuel	Section CNU 60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil	-
2	MCF	0033	000003	LSH	Contractuel	Section CNU 22 histoire des mondes moderne et contemporain et l'histoire des Amériques.	

2 – Publication de supports 2nd degré, vacants ou susceptibles de l'être - Commission RH du 05 novembre 2024

- Campagne principale du 28 août 2023 au 25 janvier 2024

	Support	N°MESR	N°Etab	Affectation	Occupation 2023-2024	Demande composante Commission RH du 14 novembre 2023	Dernière publication
1	2 nd degré	0627	000038	IUT	Titulaire	H1413 – GEEI	Campagne de recrutement principale des enseignants du 2 nd degré – 2025
2	2 nd degré	0078	000036	IUT	Vacant	H1416 – SII Réseaux télécom	Campagne de recrutement principale des enseignants du 2 nd degré – 2025

3 - Publication de supports BIATSS, vacants ou susceptibles de l'être – Commission RH du 05 novembre 2024

	Affectation	Catégorie Branche d'activité professionnelle	Emploi-type	Fonctions	Concours	Informations
1	IUT	A – Assistant ingénieur (ASI) BAP J : Gestion et Pilotage	J3E47 - Assistant-e en gestion financière et comptable	Assistant.e de gestion	Concours interne	Externe : bac+2 ¹ Interne : 4 ans de services publics
2	IUT	B – Technicien (TECH) BAP J : Gestion et Pilotage	J4C42 - Technicien-ne en gestion administrative	Assistant.e de direction	Concours interne	Externe : bac ² Interne : 4 ans de services publics

¹ [Article 35](#) - Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

² [Article 42](#) - Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

(Suite) **Publication de supports BIATSS, vacants ou susceptibles de l'être** – Commission RH du 05 novembre 2024

	Affectation	Catégorie Branche d'activité professionnelle	Emploi-type	Fonctions	mutation	Informations
1	SCD	Filière bibliothèques, catégorie A	C. BIB.-92 CBIB	Conservateur de bibliothèque	Mutation	Externe : niveau 5 Interne : niveau 6
2	SCD	BIATSS, filière bibliothèques, catégorie A	C. BIB.-92 CBIB	Bibliothécaire	Mutation	Externe : bac +3 Interne : bac +3

Le Président de l'Université de Guyane

Laurent LINGUET